

# La qualité des soins vue par la FMH

**Dr méd. Christoph Bosshard, vice-président de la  
FMH et responsable du département DDQ/ASQM**

# Comprendre les notions d'assurance qualité et de développement de la qualité des soins

- En Suisse, les médecins s'engagent au quotidien pour garantir et développer la qualité des soins, comme en témoigne notamment l'Association pour l'étude de l'ostéosynthèse fondée le 6 novembre 1958.
- Le code de déontologie vaut pour tous les membres de la FMH. En tant que code de conduite de la profession médicale en Suisse, il revêt également une grande importance pour l'ensemble des médecins.
  - Consacré au but, l'article 1<sup>er</sup> mentionne déjà la garantie de la qualité des prestations médicales.
  - Art. 3 : Le médecin utilise les possibilités qui lui sont offertes pour assurer la qualité de son travail.

# Comprendre les notions d'assurance qualité et de développement de la qualité des soins

- Ces deux notions bénéficient d'une base institutionnelle depuis novembre 2012, grâce à l'Académie suisse pour la qualité en médecine (ASQM) fondée par la FMH.
- L'ASQM
  - promeut tous les aspects liés à la qualité médicale dans l'intérêt des patients, des proches et des médecins ;
  - soutient le développement d'une culture de la qualité et s'engage pour un standard élevé des données et des projets relatifs à la qualité ;
  - promeut la cohésion du corps médical en matière de qualité et soutient la mise en réseau des activités qualité des sociétés de discipline médicale ;
  - associe les partenaires du domaine de la santé.
- La notion de qualité médicale est définie par ces sociétés.

# Activités de l'ASQM : trois exemples

# Projet pilote « Patient Centered Outcome Registry » (PCOR)

- Il convient d'éviter les traitements qui n'apportent pas de plus-value au patient. Mais afin de pouvoir déterminer l'efficacité et l'adéquation d'un traitement, il faut disposer de données centrées sur le patient qui couvrent le déroulement complet d'une maladie.
- Dans le contexte de maladies concomitantes et de comorbidités, les besoins des patients sont au centre de l'attention. Les données collectées doivent permettre de formuler des recommandations sur la base des expériences faites au quotidien. Elles constituent ainsi un complément précieux aux directives reposant sur des données probantes.

# Projet pilote « Patient Centered Outcome Registry (PCOR) »

- Dans le cadre du projet pilote « Patient Centered Outcome Registry (PCOR) », des données de patients concernant le diagnostic, le traitement, la douleur, la qualité de vie, les coûts indirects et les attentes quant au traitement seront collectées dès l'automne 2017 en collaboration avec les fournisseurs de prestations intéressés.
- Les données sont sauvegardées dans le PCOR et leurs analyses sont à disposition des fournisseurs de prestations impliqués. Ceux-ci peuvent évaluer si le traitement dispensé atteint l'objectif souhaité ou comment la qualité de vie et les coûts indirects ont évolué.
- Le PCOR place le patient au centre et fait office d'instrument pour la promotion de la qualité des soins.

## PCOR : objectifs

- **Évaluation de l'indication et du résultat (outcome) centrée sur le patient** : les questions sur la qualité de vie placent le patient au centre de l'assurance qualité.
- **Encouragement d'un traitement adapté aux besoins** : le médecin et le patient déterminent les objectifs du traitement et le patient indique si le traitement a répondu à ses attentes.
- **Optimisation des décisions thérapeutiques** : la rapidité de la collecte, l'analyse instantanée des résultats du traitement et les valeurs de référence fournies permettent d'adapter la poursuite du traitement sur la base de critères objectifs (valeur de référence) en fonction de la situation.
- **Mise en place d'un « système expert »** : les données du PCOR alimentent un système d'interrogation qui propose des traitements adaptés aux besoins du patient.

## PCOR : mise en œuvre du projet

- **Projet** : l'Académie suisse pour la qualité en médecine (ASQM) de la FMH dirige le projet.
- **Infrastructure** : la Poste Suisse SA (domaine E-Health) met à disposition l'infrastructure technique pour la saisie des données. La plateforme E-Health de La Poste Suisse organise de manière électronique les processus entre les médecins, les hôpitaux, les pharmaciens et les laboratoires et en assure l'efficacité et la fiabilité. Elle contribue ainsi indirectement à l'amélioration de la prise en charge médicale. Pour en savoir plus : [www.post.ch/e-health](http://www.post.ch/e-health).
- **Participants** : les fournisseurs de prestations intéressés (hôpitaux, cliniques, réseaux de médecins, cabinets) peuvent participer au projet pilote.

## PCOR : quelles données sont collectées ?

- **Diagnostic** : le médecin traitant saisit le diagnostic en texte libre. Le traitement découle de ce diagnostic.
- **Comorbidités** : les patients saisissent les comorbidités à l'aide du questionnaire « Self- Administered Comorbidity » (SCQ).
- **Traitement** : le médecin traitant saisit le traitement en texte libre. Les caractéristiques du traitement peuvent être adaptées en continu.
- **TC12** : le Therapy Censor est un questionnaire centré sur le patient de douze questions (TC12) sur la douleur ressentie, la qualité de vie, les coûts indirects, l'objectif du traitement, la capacité de travail et les besoins en soins. Ce questionnaire est rempli par le patient avant et après la thérapie.

# PCOR : à qui appartiennent les données ?

- Données médicales non anonymisées
  - Les données sont la propriété du médecin traitant.
  - Le médecin traitant y a accès en permanence.
  - La transmission des données est exclue sans le consentement du médecin traitant.
- Valeurs de référence anonymisées
  - Les valeurs sont la propriété de tous les fournisseurs de prestations participants.
  - La FMH n'a accès qu'à des données entièrement anonymisées (patient, médecin et établissement).
- ***La Poste ne dispose d'aucun droit sur les données.***

# PCOR : critères EAE et complexité

## Therapy Censor (TC12) :

- Qualité de vie
- Capacité de prestation



**Efficacité**

- Définition des objectifs



**Adéquation**

- Coûts indirects



**Economicité**

## Questionnaire « Self-administered Comorbidity » (SCQ) :

- Comorbidités



**Complexité**

# PCOR : exemple d'analyse

## Q1 Auswertung medizinische Befragungen Arzt / Patient

Patient: Frau Melissa Fester  
 Diagnose: Lumboschialgie (M54.4)  
 Therapie: physiotherapie Physiotherapie-Übungen unterstützende Übung (93.11)

Name der Score-Berechnung	Score	Datum	Resultat	Datum	Resultat
TC 12	Totaler Score	03.05.2016	100	03.05.2016	100
SCQ					

TC 12      13.4.2016   18.9.2016   Edit

Werte anzeigen   Export   Schliessen

Hauptleiden:  
Starke Nackenschmerzen

Ziel Tätigkeit:  
 Normal arbeiten können      80      100  
 Mit dem Hund 1 h gehen      30

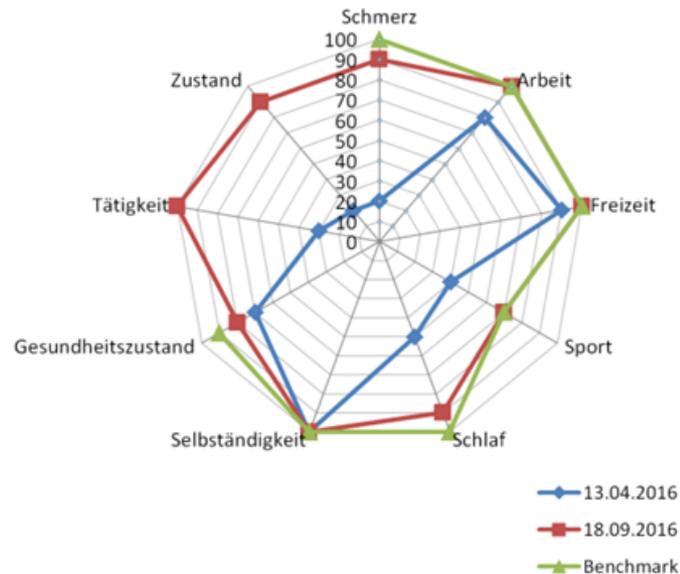
Ziel Zustand:  
 Keine Nackenschmerzen      20      80  
 Kein neues Ziel gesetzt

Status.      Erwerbsf.   Erwerbsf.  
 70% AF      100% AF

Rente.      30%      Nein

Haushaltshilfe.      keine      keine

Pflege.      keine      keine



# Charte qualité de l'ASQM

- La qualité des soins médicaux est le credo de tout médecin et bénéficie aussi bien aux patients qu'à la société.
- Forte de ce constat, l'ASQM et plusieurs organisations médicales ont rédigé une charte contraignante en faveur de la qualité.
- Cette charte exprime la volonté de renforcer la collaboration et la coordination dans le domaine de la qualité en Suisse.
- [www.asqm.ch](http://www.asqm.ch) → Charte qualité

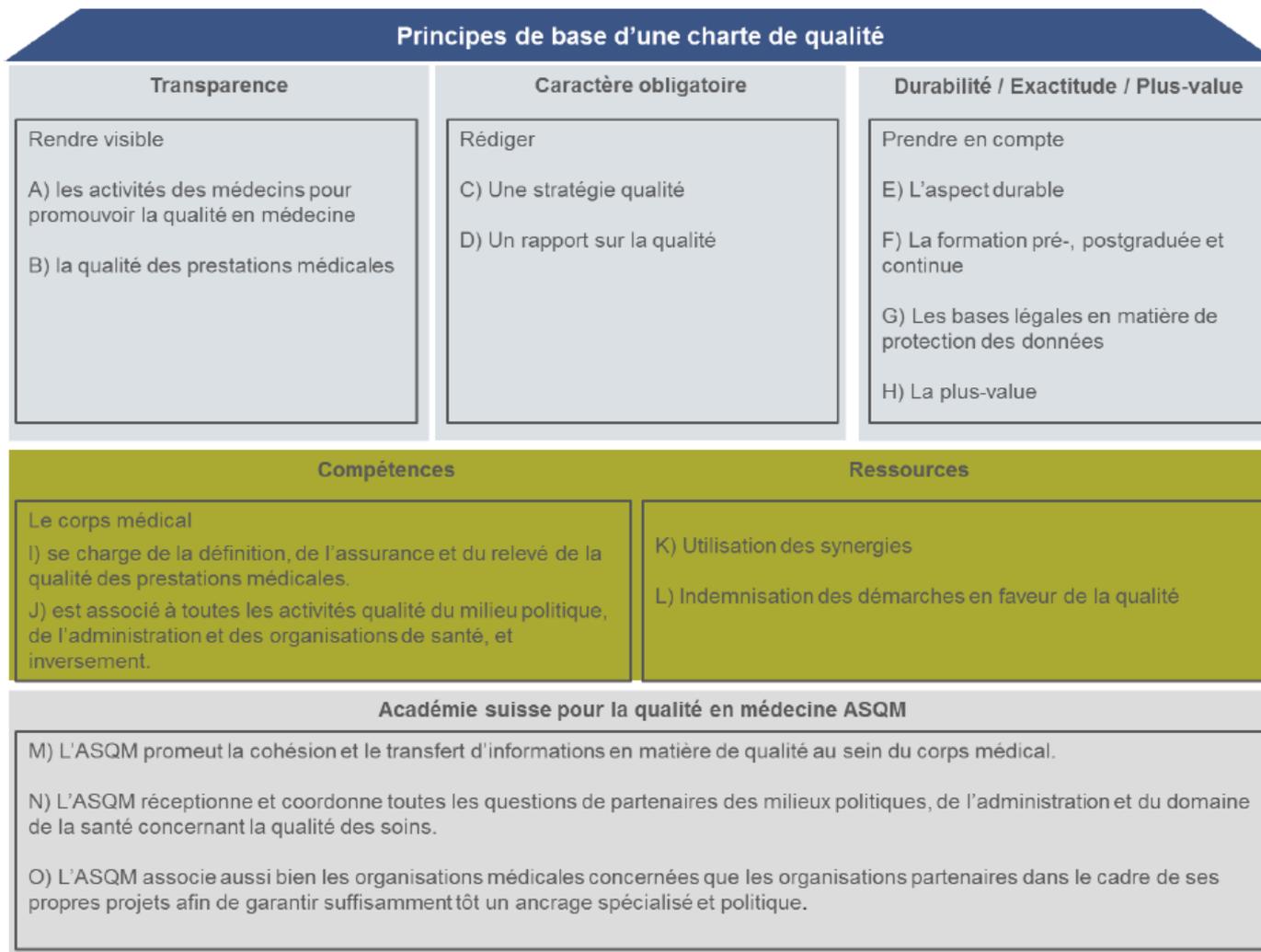
## Charte qualité : historique

- La charte qualité de l'ASQM a été élaborée par les délégués du Forum Qualité de l'ASQM dans le cadre d'un processus de deux ans (de 2014 à 2016).
- Elle a été mise en consultation auprès de toutes les organisations représentées au sein de la Chambre médicale (de janvier à avril 2016).
- Il est possible de la signer depuis septembre 2016.

# Charte qualité : contenu

- La charte qualité de l'ASQM exprime la volonté de renforcer la collaboration et la coordination dans le domaine de la qualité en Suisse
  - **Transparence** – Rendre visibles les activités nouvelles et existantes des médecins pour promouvoir la qualité en médecine et la qualité des soins médicaux.
  - **Caractère obligatoire** – Les organisations médicales signataires développent une stratégie en faveur de la qualité et font régulièrement le point dans un rapport qualité.
  - **Durabilité** – La stratégie en faveur de la qualité s'inscrit sur le long terme et garantit le développement de la qualité. Les démarches qualité font partie intégrante de la formation prégraduée, postgraduée et continue des médecins et reposent sur des dispositions légales, notamment en matière de protection des données.

## Représentation schématique des quinze principes de base



# Charte qualité de l'ASQM

Pour l'heure, 69 organisations ont volontairement signé la charte et se sont ainsi engagées à la mettre en œuvre.

**Charte qualité de l'ASQM: 69 organisations signataires**

Situation au 25.07.2017

## **Sociétés cantonales de médecine**

Aargauischer Ärzteverband  
Association des Médecins du canton de Genève  
Ordine dei Medici del Cantone Ticino  
Société de médecine du canton d'Unterwald  
Société de médecine du canton de Bâle-Campagne  
Société de médecine du canton de Fribourg  
Société de médecine du canton de Lucerne  
Société de médecine du canton de Saint-Gall  
Société de médecine du canton de Schwytz  
Société de médecine du canton de Soleure  
Société de médecine du canton de Thurgovie  
Société de médecine du canton de Zoug  
Société de médecine du canton de Zurich  
**Société médicale du Valais**  
Société neuchâteloise de médecine

## **Sociétés de discipline médicale**

Société suisse d'allergologie et d'immunologie  
Société suisse d'anesthésiologie et de réanimation

# Charte qualité : prochaines étapes

- En 2017, l'ASQM accompagne les organisations médicales dans la mise en œuvre de la charte qualité
- Elle les soutient au moyen notamment
  - d'un modèle de rapport qualité
  - d'un modèle de stratégie qualité

Cf. [https://www.fmh.ch/fr/asqm/charte\\_qualite.html](https://www.fmh.ch/fr/asqm/charte_qualite.html) (au milieu)

- Offre d'un service d'assistance qualité (cf. diapositive suivante)

Plus d'informations sur le site internet : [www.asqm.ch](http://www.asqm.ch)>Charte qualité

# Charte qualité : service d'assistance qualité

- **Service d'assistance qualité** (exclusivement pour les organisations de médecins signataires de la Charte qualité) :
- Vous avez des questions au sujet de votre stratégie qualité, de votre rapport qualité ou de vos activités en faveur de la qualité ? N'hésitez pas à prendre contact avec notre service d'assistance qualité par courriel à l'adresse [asqm@fmh.ch](mailto:asqm@fmh.ch) ou par téléphone au 031 359 11 11. Nous vous épaulerons rapidement et individuellement.
- De plus amples informations quant à la Charte qualité et aux modèles de rapport qualité et de stratégie qualité sont disponibles [ici](#).

## Innovation Qualité : le prix destiné aux pionniers de la qualité

Le nouveau prix de l'ASQM récompense les projets qualité qui ont fait leurs preuves dans le système suisse de santé. Il met en relation les précurseurs du domaine issus des différentes disciplines et professions médicales et souligne la diversité des connaissances suisses en matière de qualité.

L'Innovation Qualité récompense les projets qualité dans trois catégories:

- **Repenser la prise en charge des patients – catégorie dotée de 15'000 francs (choix thématique) →**
- **Sécurité des patients – catégorie dotée de 15'000 francs →**
- **Organisations médicales – catégorie dotée de 10'000 francs →**

[www.innovationqualite.ch](http://www.innovationqualite.ch)

## Innovation Qualité : le prix destiné aux pionniers de la qualité

- **Le prix Innovation Qualité est bisannuel et sera remis pour la première fois le 17 avril 2018 lors du symposium de l'ASQM.** Les lauréats y présenteront leur projet à un large public de spécialistes. Ils pourront ensuite utiliser la mention « Lauréat de l'Innovation Qualité 2018 ».
- Les projets qualité primés seront présentés aux médias et paraîtront dans le Bulletin des médecins suisses.
- **Inscrivez votre projet qualité jusqu'au 8 décembre 2017 :**
  - [Procédure d'évaluation](#)
  - [Conditions de participation au concours](#)
  - [Formulaire d'inscription](#)

## Autres activités/projets

- Plateforme en ligne « Guides de pratique Suisse »
- Procédure interprofessionnelle de révision par des pairs
- Itinéraire clinique des patients atteints du cancer colorectal
- Initiatives qualité – la plateforme en ligne
- Recommandations pour l'établissement et l'exploitation des registres sanitaires
- Curriculum interprofessionnel « Qualité » dans la formation continue
- Publication de documents de base et de prises de position
- Et bien plus encore
- [www.asqm.ch](http://www.asqm.ch) – Projet relatifs à la qualité

## Nous sommes là pour vous !



Coordonnées pour toute remarque et/ou question relative aux projets

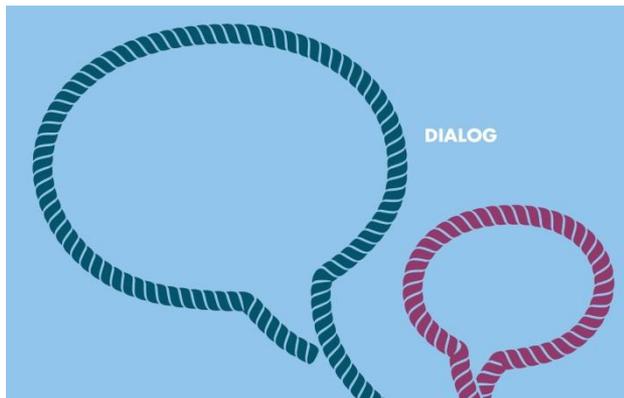
[christoph.bosshard@fmh.ch](mailto:christoph.bosshard@fmh.ch)

– +41 31 359 11 11

Coordonnées générales de l'ASQM

– [asqm@fmh.ch](mailto:asqm@fmh.ch)

– [www.asqm.ch](http://www.asqm.ch)



# Questions et discussion

**Je vous remercie de votre attention.**

**Je me tiens à votre disposition en cas de questions :**

**[christoph.bosshard@fmh.ch](mailto:christoph.bosshard@fmh.ch)**  
**[asqm@fmh.ch](mailto:asqm@fmh.ch)**

**Tél : 031 359 11 11**  
**[www.asqm.ch](http://www.asqm.ch)**